



SYNCHRONISER

SÉRIER

UNION EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES

avancée de la recherche publique et les risques de remises en cause plus profondes qui se profilent.

D'un côté, en effet, le gouvernement soutient que la recherche et l'innovation sont l'avenir du pays et leur développement une condition nécessaire pour le maintien de notre économie dans la compétition internationale. De fait, la stratégie européenne de Lisbonne définie en 2000 visait, en tout cas officiellement, à doter l'Union européenne de « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 », avec l'objectif, pour chaque État membre, que 3 % du PIB soient consacrés à la recherche et au développement (R&D). De l'autre, pourtant, tout ressemble à une tentative de réorganisation de la recherche publique autour de seuls objectifs à court terme, dont la définition viendrait pour l'essentiel des besoins des entreprises. Autant la recherche appliquée est nécessaire au développement économique, autant faire l'impasse sur la recherche fondamentale, qui suppose notamment un minimum d'indépendance des chercheurs quant à l'orientation de leurs recherches, reviendrait à se priver de progrès potentiels de connaissances et de possibles découvertes capitales.

#### ■ Découpage annoncé, pilotage convoité

Quid alors des orientations définies par la ministre pour le CNRS ? « Notre recherche souffre d'une organisation complexe et d'un morcellement de ses forces (1) », avance-t-elle. Elle indique que « six instituts nationaux vont être créés au sein du CNRS » autour de « six domaines où le CNRS exerce un leadership et qu'il a vocation à coordonner sur le plan national : mathématiques, physique, chimie, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, écologie et biodiversité [...] qui s'ajouteront aux deux déjà existants, en physique nucléaire et en sciences de l'Univers ». Quant aux sciences du vivant et de l'informatique, elle annonce que « dans ces secteurs, le CNRS a toute légitimité pour mener une recherche d'excellence, mais il ne s'impose pas comme le coordinateur national unique ». Elle prône un pilotage conjoint avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) – « qui pourrait en abriter la coordination » –, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) pour les sciences de la vie et de la santé et pour la biologie la plus fondamentale, et éga-

lement un pilotage conjoint avec l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) pour l'informatique.

Daniel Steinmetz, chimiste, ingénieur de recherche au CNRS et membre du bureau du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique CGT (SNTRS-CGT), voit dans cette orientation des enjeux importants. Ceux-ci concernent la capacité du CNRS à continuer ou non de développer des objectifs de recherche interdisciplinaires et fondamentaux (à côté d'organismes à vocations plus finalisées, comme l'Inserm, par exemple) mais aussi des coopérations ; des enjeux qui concernent également le pilotage de la recherche ; et qui ne manquent pas, enfin, d'avoir des conséquences en termes d'emploi qualifié dans la recherche publique. Si les mobilisations de ces dernières années, en particulier, ont empêché le démantèlement du CNRS, le morcellement en plusieurs instituts pourrait accélérer un processus, explique-t-il en substance, soulignant que la réforme annoncée, avec la mise en place de ces instituts, vise aussi à rendre ceux-ci plus facilement contrôlables par le pouvoir politique, entre autres dans la définition de leurs orientations de recherche, en facilitant qui plus est au passage l'éclatement des garanties statutaires des personnels. Daniel Steinmetz rappelle que déjà, dans la recherche médicale, l'Inserm a été restructuré en plusieurs instituts qui correspondent aux grandes pathologies ; mais cela n'est pas sans poser problème, la complexité de la biologie et le fonctionnement de la cellule, par exemple, montrant bien que ce n'est pas la bonne manière d'aborder le problème. Au CNRS, certaines disciplines, notamment en sciences humaines, pourraient être menacées. Ainsi, aujourd'hui, un chercheur en sociologie et un chercheur en informatique, par exemple, y sont rémunérés de la même façon ; faudra-t-il demain faire la preuve de l'intérêt économique immédiat de ses recherches pour les poursuivre, comme chercheur reconnu ?

« La découpe du CNRS est en marche. Après les sciences de la vie, c'est la présence des sciences

humaines et sociales au sein du CNRS qui est aujourd'hui remise en cause », s'inquiète également le mouvement Sauveons la recherche, qui a lancé un appel sur le thème « Pas de CNRS sans sciences humaines et sociales » (2) signé dès avril par plusieurs milliers de professionnels. Et de citer, pour ceux qui en douteraient, la réponse de Valérie Pécresse au rapport de la Cour des comptes de 2008 sur le CNRS : « Il est vraisemblable que le positionnement du CNRS sera variable selon le champ disciplinaire [...], le CNRS aurait toute sa place dans des secteurs nécessitant une importante concentration de moyens [...]. Dans d'autres disciplines (sciences humaines et sociales par exemple), le rôle de l'université serait renforcé, le CNRS accompagnant le dispositif davantage dans une logique d'agence de moyens. » Sauveons la recherche le rappelle :

« En donnant la priorité à l'accumulation des connaissances de long terme, en s'efforçant de préserver ou de développer des pans entiers de recherches ignorés ou délaissés, en insufflant une culture de l'évaluation et de la recherche en équipe au sein de disciplines longtemps individualistes, en encourageant leur participation à des programmes interdisciplinaires, le CNRS a contribué de façon majeure au développement des SHS [sciences humaines et sociales] dans notre pays. »

## “ Le message adressé à la jeunesse est catastrophique ”

Et l'appel met en garde : « Ce qui risque de se passer pour les sciences humaines et sociales au CNRS, à savoir le désengagement probable dans tout ou partie des disciplines qui les composent, est exemplaire de ce qui se passera demain dans d'autres secteurs disciplinaires. »

#### ■ Visions à court terme

Pourquoi dès lors une telle orientation ? Elle renvoie aux enjeux d'organisation globale du potentiel de recherche dans le pays, aux missions confiées à la recherche publique, aux questions d'attributions de budget. Dans l'entretien qu'elle a donné au Monde, la ministre, rappelant que Nicolas Sarkozy a voulu « dans un premier temps [...] donner aux universités un rôle accru en matière de recherche », et plaidant officiellement pour « une meilleure coopération entre les organismes de recherche », précise que « la réforme du